



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 87807

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les programmes de météo des chaînes de télévision publique. En effet, depuis quelques semaines, la mention des saints dans les bulletins météo n'existe plus. Seuls les prénoms sont évoqués. Il lui demande si le Gouvernement est en accord avec cette nouvelle présentation de l'éphéméride et quelle est l'origine d'une telle initiative.

Texte de la réponse

La décision de France Télévisions de ne pas faire mention des saints dans les bulletins météo de ses chaînes correspond à un choix éditorial. La ministre de la culture et de la communication rappelle qu'il n'appartient pas au Gouvernement d'intervenir sur les choix éditoriaux des chaînes du service audiovisuel public. En effet, aux termes de la loi no 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, les chaînes de télévision, publiques comme privées, sont seules responsables de leur programmation dans le cadre des missions qui leur sont imparties par le législateur, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Ce principe fondamental garantit l'indépendance des sociétés de l'audiovisuel public vis-à-vis du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87807

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6769

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1282